

Rapport de la commission de refonte du "Livre de lecture" du degré moyen adressé à M. Python, Directeur de l'Instruction publique : le 10 octobre 1910

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

poigne. Trop de bonté, mon cher, dégénère facilement en faiblesse. La discipline à l'eau de rose peut donner de bons résultats dans des classes à effectifs réduits et avec des élèves de choix. Mais dans des écoles surpeuplées et avec des natures un peu frustes, il faut du nerf, du mordant, sinon l'on vous prend pour un jobard. La bonhomie use vite un homme. Il est difficile de s'arrêter sur le chemin des concessions. Sans terroriser son petit monde, sans se draper dans une fausse dignité, sans tomber dans un pédantisme glacial, il faut cependant maintenir les distances et faire sentir à vos élèves que vous êtes leur maître. Dans tout bambin il y a un petit sauvage qui sommeille. Si les rênes ne sont pas tenues d'une main ferme, les instincts agressifs qui sont en eux bouillonnent, se révoltent et éclatent en une rébellion ouverte ou, ce qui ne vaut guère mieux, en une sourde insubordination. Avec des caractères violents, des volontés inflexibles et des cœurs endurcis, les ménagements sont vains. Coûte que coûte il faut cependant obtenir la soumission. Si vous fléchissez, c'en est fini de votre autorité. C'est pourquoi, quand les raisons de la raison se révèlent impuissantes, il faut avoir recours aux grands moyens et saisir sans hésiter la dernière bouée capable de sauver votre prestige. Je veux parler de la bonne, de l'antique fessée que l'illustre académicien Etienne Lamy appelait « un châtement court, inoffensif et sain ».

Les règlements ont accrédité dans le public la superstition de l'épiderme intangible; ils ont eu tort : fouetter n'est pas battre. Une sonore et énergique fessée est plus profitable, plus éducative qu'une série d'abrutissants pensums. » X.

RAPPORT

de la commission de refonte du « Livre de lecture » du degré moyen
adressé à M. Python, Directeur de l'Instruction publique

LE 10 OCTOBRE 1910 ¹

I. HISTORIQUE

MONSIEUR LE CONSEILLER D'ÉTAT,

Le 5 février 1900, vous informiez le Président soussigné que M. le professeur Horner avait décliné l'offre que vous lui aviez faite de présider une Commission destinée à la refonte du *Livre de lecture* du degré moyen; vous ajoutiez que cette réponse était prévue.

¹ Ensuite des instances réitérées de plusieurs membres du corps enseignant primaire,

Vu les nombreux articles publiés dans le *Bulletin pédagogique*, le *Fribourgeois*, la *Tribune de Fribourg* et le *Faisceau mutualiste*, touchant la question de

Le 31 janvier 1902, vous écriviez à M. Soussens pour l'informer que la nouvelle Commission chargée de la refonte du *Livre de lecture* était composée comme suit :

MM. Soussens, rédacteur ; Horner, professeur à l'Université ; Oberson, inspecteur scolaire, à Bulle ; Currat, inspecteur scolaire, à Morlon ; Berset, professeur de pédagogie pratique à Hauterive, et vous l'invitiez à présider la dite Commission.

Le 11 novembre 1903, vous invitiez le Président soussigné à remplacer le regretté M. Soussens, décédé, à la présidence de la Commission du *Livre de lecture*, et vous complétiez cette Commission par la nomination de M. Demierre, à Bulle. Plus tard, M. le chanoine Quartenoud fut appelé à remplacer le professeur Horner, décédé.

C'est au milieu des difficultés et des remplacements successifs que nous venons de rappeler, que la Commission à laquelle vous avez confié la refonte du *Livre de lecture* du degré moyen s'est vue dans la nécessité de travailler.

De nombreuses années se sont écoulées depuis sa constitution. Nous vous avons mis au courant, au fur et à mesure, des obstacles qui nous ont retardés dans nos travaux. Nous croyons donc inutile de les rappeler ici.

Sous la présidence de M. Soussens, la Commission fut appelée à examiner en détail le *Livre du* degré moyen. Chaque chapitre fut passé en revue ; et de cet examen, il résultait qu'un certain nombre de chapitres, dans la partie morale surtout, pouvaient avantageusement être conservés, avec une simplification de style.

Ce travail d'examen fut continué sous la présidence de M. Oberson. Mais la Commission s'aperçut bien vite qu'un tel procédé était insuffisant, et que pour arriver à un résultat convenable, il était de toute nécessité de remanier de fond en comble toutes les parties du *Livre de lecture*. D'un autre côté, pour refaire une œuvre de refonte bien homogène, la Commission comprit qu'il fallait prévoir aussi la revision des deux autres degrés du Livre unique, et de procéder d'abord à l'établissement d'un plan d'ensemble.

l'enseignement primaire de la langue française, et l'urgence d'un remaniement complet de nos trois livres de lecture correspondant aux trois degrés de nos écoles primaires, estimant qu'il est nécessaire de répondre une bonne fois à toutes ces questions, et en vue d'y mettre fin ; pour la décharge des membres de la Commission du *Livre de lecture*, et avec l'assentiment de Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique : le Président soussigné de la Commission du *Livre de lecture* a décidé de livrer à la publicité le rapport de la dite Commission adressé à l'Instruction publique en date du 10 octobre 1910. De cette façon, chaque membre du corps enseignant et des autorités scolaires locales sera enfin édifié sur la valeur des critiques plus ou moins fondées qui se sont manifestées jusqu'à ce jour à ce sujet.

*Le Président de la Commission de refonte du Livre de lecture
du degré moyen :*

Fribourg, 11 février.

F. OBERSON, ancien inspecteur scolaire.

La Commission jugea opportun de conserver au Livre du degré moyen sa disposition actuelle.

Après divers tâtonnements dans le choix des procédés de travail qu'elle devait employer, elle en arriva à confier à ses membres la tâche de refondre chacun une partie déterminée du Livre, et de leur laisser toute latitude dans la recherche des moyens à prendre pour arriver au but.

Elle fit également appel à divers collaborateurs pour traiter certaines questions spéciales. Un certain nombre d'entre eux nous refusèrent leur concours, d'autres nous adressèrent des travaux insignifiants, quelques-uns, enfin, nous aidèrent franchement.

M. le professeur Horner avait assumé la préparation de la partie morale : le travail fut continué et achevé par M. le chanoine Quartenoud. En dehors des séances où cette partie fut discutée, M. Quartenoud n'a jamais assisté aux réunions de la Commission, prétextant que les autres parties du Livre ne le regardaient pas.

M. Pidoud, professeur à Hauterive, voulut bien procéder à la revision de la partie géographique, et il ne tarda guère à nous livrer son travail.

La Commission s'était d'abord adressée à M. Dessibourg, directeur à l'École normale et professeur d'histoire, pour le charger de la refonte de la partie historique. Mais M. Dessibourg déclina cette tâche. Le refus étant catégorique, nous aurions eu mauvaise grâce d'insister.

M. Soussens fit alors appel à la collaboration de M. Brülhart, curé de Font. Mais la Commission jouait de malheur. Le travail présenté par M. Brülhart fut jugé inacceptable, car il ne répondait en aucune façon aux qualités requises. Renonçant à aller frapper à d'autres portes, M. Currat, chargé de mener à bien cette partie, se décida, malgré ses pénibles fonctions d'inspecteur scolaire et son état de santé précaire, à préparer un projet de revision.

Pour traiter la partie la plus étendue et la plus délicate, celle des sciences naturelles, la Commission avait songé à M. Aebischer, professeur à Hauterive. Le choix était heureux, vu la compétence de ce maître dans la matière. M. Aebischer fit d'abord des réserves, puis consentit à s'occuper de la partie se rapportant au règne végétal ; il en arriva finalement à refuser toute coopération de sa part au travail demandé. Même la préparation des quelques pages à consacrer au règne végétal ne put trouver grâce à ses yeux. Nous n'avons pas à relever ici les motifs qui lui ont dicté cette ligne de conduite.

M. Pidoud, à qui on s'était adressé en second lieu, et qui avait déjà pris à tâche de reviser la partie géographique, ne crut pas devoir se charger d'un second travail.

De guerre lasse, la Commission procéda, comme pour la partie historique. M. Berset, secrétaire, se résigna, malgré les difficultés qu'il prévoyait, à préparer un projet de revision de la partie con-

sacrée aux sciences naturelles. Il fit appel à la collaboration de M. Jaquet, instituteur, qui accepta de travailler à la refonte des pages consacrées au règne végétal.

M. le président Oberson groupa dans la Gruyère deux ou trois instituteurs pour collaborer avec lui et M. le professeur Demierre, à la préparation de l'appendice grammatical. Lorsque M. le Président eut quitté la Gruyère pour occuper, à Fribourg, le poste d'inspecteur des apprentissages, M. Demierre continua la tâche.

Le travail de refonte du *Livre de lecture* du degré moyen a été retardé ainsi par suite du refus de plusieurs collaborateurs de prêter leur concours. Puis, l'un ou l'autre projet présenté, n'ayant pas satisfait les membres de la Commission, durent être remis sur le chantier. Enfin, M. le Président est tombé malade à deux reprises. M. le secrétaire fut également retardé dans ses travaux par suite de son mauvais état de santé et de ses nombreuses occupations professionnelles.

Cependant, le projet complet aurait pu être livré vers la fin de l'année 1908. Mais dans l'intervalle s'est agitée la question de l'enseignement des sciences naturelles basé sur le principe biologique et le principe physico-chimique. Sur le rapport de M. Berset, la Commission estima qu'elle devait tenir compte du courant nouveau et qu'il était de toute nécessité de présenter la partie des sciences naturelles d'après les principes à l'ordre du jour. Mais l'auteur du projet, le secrétaire, M. Berset, nantit la Commission de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, vu le ménagement que réclamait sa santé, de reprendre le travail pour l'orienter dans sa voie nouvelle. Là-dessus, la Commission s'est adressée à M. le Dr Dévaud, inspecteur scolaire, pour préparer le nouveau projet. Elle ne pouvait faire un meilleur choix, puisqu'elle faisait appel à l'auteur même de l'ouvrage : *L'enseignement de l'Histoire naturelle à l'Ecole primaire*. La Commission estimait que l'occasion était belle pour M. Dévaud d'illustrer par un travail d'application, l'intéressante théorie contenue dans l'ouvrage que nous venons de citer.

M. Dévaud répondit qu'il ne refusait pas d'entreprendre le travail proposé, mais que, pour l'instant, le temps nécessaire pour réaliser une tâche si considérable lui faisait défaut. La Commission, un peu tranquillisée par cette réponse, vécut environ une année de cette bonne espérance. Tout à coup, M. Dévaud fit machine en arrière, prétextant qu'il n'était pas spécialiste et qu'il ne saurait se charger d'un travail de ce genre. Il venait cependant de remplacer M. Quartenoud au sein de la Commission.

La Commission, surprise de cette fin de non-recevoir, décida alors de remettre son projet tel quel, puisque de tous côtés, elle se butait à une fin de non-recevoir.

Elle regrette infiniment que la partie se rapportant aux sciences naturelles n'ait pu recevoir sa dernière forme.

Nous pensons toujours qu'en haut lieu, on arrivera aisément à décider M. le Dr Dévaud à reprendre cette partie.

Reste encore la question de l'illustration du manuel, question qui est subordonnée aux décisions de la Commission des études concernant le projet présenté.

Nous accompagnons ce rapport général des rapports particuliers sur les différentes parties du projet. (A suivre.)

Fribourg, 10 octobre 1910.

Le Secrétaire :

(Signé) M. BERSET.

Le Président :

(Signé) F. OBERSON.

PARTIE PRATIQUE

Leçon de grammaire au cours supérieur

Distinction de l'infinitif et du participe passé des verbes de la 1^{re} conjugaison

(Chapitre L'automne, III^{me} degré, page 87.)

(Cette leçon ne peut être logiquement donnée qu'après l'étude de l'infinitif, du participe passé et de la préposition.)

I. Donné concret (3^{me} alinéa). — J'aime à me réfugier dans le fond de la cheminée. — J'aime à regarder les flammes hautes. — Faut-il être poète pour aimer l'automne ?

Je ne cessais de siffler. — Entrez sans frapper. — (N.-B. Les deux derniers exemples n'ont pu être puisés dans le chapitre L'automne. Même les « lectures les plus appropriées » ne sont que partiellement aptes à fournir le donné concret complet d'une leçon.)

Elaboration didactique : Je commence par le 2^{me} exemple. Lisez-le. De quelle conjugaison est le verbe regarder ? Allez écrire au tableau le participe passé du verbe regarder. Prononcez l'infinitif. Prononcez le participe passé. Quelle différence pour l'oreille ? Aucune. Donc on ne peut se baser sur la prononciation pour les orthographier convenablement : il faut s'adresser au raisonnement. De quel petit mot est précédé le verbe regarder ? à (pointiller ce mot). Qu'est le mot à ? Une préposition. *Conclusion :* Le verbe regarder est donc précédé d'une préposition et il s'écrit à l'infinitif.

Même raisonnement pour les 1^{er}, 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} exemples.

Première règle. — Le verbe précédé d'une préposition (à, de, pour, sans...) se met à l'infinitif.

II^{me} Partie.

Donné concret : On entend siffler le vent dans la grange, (on entend) claquer la grande porte.

L'auteur écrit : On entend le vent siffler dans la grange, la grande porte claquer, le chien tirer sur sa chaîne.